

Bourses Jeunesse Brigitte-Flament (Permis - Bafa)

Par le biais de la bourse Brigitte-Flament, la Ville de Châteauroux aide au financement partiel du code de la route et/ou du permis de conduire, et du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en échange d'heures réalisées pour une action citoyenne.

LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

La Ville de Châteauroux aide au financement partiel du code de la route et/ou du permis de conduire, en échange d'heures réalisées pour une action citoyenne.

Les conditions pour l'obtention de cette aide

Résider à Châteauroux depuis un an.

Être âgé(e) de 18 à 25 ans révolus (s'adresser à la Mission Locale).

Pour les plus de 26 ans (s'adresser au Centre communal d'action sociale).

Examen des ressources.

Attester sur l'honneur ne jamais avoir été détenteur d'un permis de conduire européen (permis B).

Effectuer préalablement à l'aide financière une action solidaire ou citoyenne de 2 à 6 jours ou dans la limite de 50 heures maximum.

Rendre compte de l'évolution de l'apprentissage du permis au référent Mairie.

Les lycéens ne peuvent être éligibles à ce dispositif à l'exception de ceux qui sont en Terminale professionnelle.

Les pièces administratives à fournir

Pièce d'identité.

Justificatif de domicile récent.

Justificatif de votre statut actuel (étudiant, scolaire, salarié, demandeur d'emploi...).

Dernier avis d'imposition personnel ou des parents.

Attestation CAF des différentes prestations.

Les bulletins de salaire des 3 derniers mois.

Devis de l'auto-école choisie à Châteauroux.

LA BOURSE AU BAFA

La Ville de Châteauroux aide au financement partiel du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et accompagne le jeune dans sa formation, en échange d'une action dite d'intérêt collectif à caractère solidaire ou social.



Les conditions pour l'obtention de cette aide

Être âgé de 17 à 25 ans.

Résider à Châteauroux depuis 1 an.

Ne bénéficier d'aucun financement pour la formation générale.

Démontrer ses motivations, son projet, ses compétences, au comité d'attribution composé d'élus et de professionnels du service Education-Jeunesse.

Participer à une action dite d'intérêt collectif à caractère solidaire ou social (accompagnement à la scolarité, aide à la personne, animation de la vie locale ou de quartier...).

Examen des ressources.

La procédure

1. Retrait du dossier en ligne ou à l'accueil de l'hôtel de ville de Châteauroux.
2. Dépôt ou envoi du dossier par courriel avant le 30 octobre 2024 ou par courrier à l'attention de Monsieur le Maire. Service Éducation-Jeunesse - Hôtel de ville - Place de la République - 36000 Châteauroux
3. Étude de la recevabilité du dossier par le comité d'attribution.
4. Convocation du candidat à un entretien de motivation si le dossier est recevable.
5. Réception de la lettre de réponse par le candidat (refus ou acceptation).
6. Si accord, signature d'une convention d'engagement entre le candidat, la Ville et la Fédération des organisations laïques (FOL) 36.

JEUNESSE

Direction Enfance, Éducation-Jeunesse / Pôle Familles

Hôtel de ville

CS 80509

36012 Châteauroux Cedex

02 54 08 35 29

Itinéraire

Courriel

CHÂTEAUX MÉTROPOLE

1 place de la République

36000 Châteauroux

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.